

Séance du conseil municipal de Montcuq en Quercy Blanc

Mardi 1er juin 2021

- Ouverture de séance à 20h05 par Alain Lalabarde
- Adrien Laplanche est désigné par tirage au sort secrétaire de séance
- Alain Lalabarde rassure le conseil sur le bon déroulement de l'opération de Patrice Caumon
- Le compte-rendu et le procès verbal de la séance du mardi 4 mai 2021 sont approuvés à l'unanimité.

1. Déclassement et Aliénation de parties de voies communales après procédure d'enquête publique.

1. Au n°4 allée des Platanes
Avis favorable
2. Au n°7 allées des Platanes
Avis défavorable par rapport à la surface à aliéner trop grande
3. Au n°1 Place du Faubourg de Narcès
Avis favorable
4. Au n° 3 Place du Faubourg de Narcès
Avis favorable
5. Au n°6 Place du Faubourg de Narcès
Avis favorable
6. Au n°7 Place du Faubourg de Narcès
Avis favorable

2. Aliénation de parties de chemins ruraux après procédure d'enquête publique.

1. Aliénation d'une partie d'un chemin rural (chemin de service) sis lieu-dit « Lamotte » à Montcuq.
Avis favorable du conseil municipal pour l'ensemble des ventes de ce chemin rural .
2. Aliénation d'une partie du chemin rural de Lalongagne sis lieu-dit Lalongagne à Valprionde
Avis favorable du conseil municipal pour l'ensemble des ventes de ce chemin rural d'une superficie d'environ 290m² sous condition qu'une servitude soit constitué
3. Aliénation d'une partie du chemin rural dit « de Bacou à Lebreil » sis lieu-dit combe de bacou à Lebreil
Avis défavorable sans création d'un chemin de remplacement
4. Aliénation d'une partie du chemin rural dit « Bouloc à Belmontet » sis entre les lieux -dits La Serre, moulin à vent de caminel et Mini à Lebreil en contrepartie d'un chemin de substitution .
Avis défavorable
5. Aliénation d'une partie du chemin rural dit « de saint Félix à Caminel » sis entre les lieux -dits La Serre, moulin à vent de caminel et Mini à Lebreil en contrepartie d'un chemin de substitution .
Avis défavorable

3. Vente d'une parcelle de terrain suite à une enquête publique – place de la République.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le déclassement du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé communal la parcelle L 2238 et décidé de vendre à Madame Fleury Stéphanie cette parcelle de 16m² sur la base de 20 euros le m² soit 320 euros à quoi s'ajoute les frais afférents à l'enquête pour un montant de 100€ soit 420€. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

4. Vente d'un bien immobilier – Ex Mairie annexe de Valprionde.

Cette vente n'est plus au nom de Monsieur et Madame Leclancher mais de la société Norya Quercy. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la vente au profit de cette société dont monsieur et madame Leclancher sont associés. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet.

5. Cimetières communaux : procédures de régularisation avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime de droits commun.

Cette procédure amène un gros travail d'enquête dont la date d'échéance est portée au 31 décembre 2022. Le conseil municipal ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire décide de procéder aux mesures de publicité pour avertir les familles intéressées et de proposer aux familles concernées de régulariser la situation. Le conseil municipal propose ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de 30 ans et de fixer le prix de 10€ le m² occupé et des concessions d'une durée de 50 ans et de fixer le prix de 15€ le m² occupé.

Le conseil municipal a décidé de procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Monsieur le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

6. Cimetières communaux modification des catégories de concessions funéraires et tarifs.

Concession de terrain d'une superficie de :
3m² (1m20 de largeur x 2m50 de long)
5m² (2m de largeur x 2m50 de long)
Durée d'une concession : 30 ans ou 50 ans
Tarifs : 50€ le m² ou 70€ le m²

Concession de case de columbarium de 40cm x 40cm x 45cm pouvant recevoir jusqu'à 3 urnes au maximum
Durée d'une concession : 30 ans ou 50 ans
Tarifs : 500€ ou 700€

Caveau provisoire (dépositaire Communal) d'une durée maximum de 3 mois et d'une tarif de 3€ par jour.

Ces mesures sont applicables immédiatement. Le conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la délivrance et la reprise des concessions funéraires et le charge, de façon générale, de l'application de la présente délibération.

7. Restauration et restructuration salle communale de Lebreil

Monsieur le Maire rappelle le coût et le plan de financement des travaux d'un montant de 391848,29€ HT.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité en précisant qu'il convient de demander le versement du fond de concours d'un montant de 20000€ auprès de la communauté de Communes du Quercy-Blanc

8. Table d'orientation à la Tour – Demande modificative de D.E.T.R.

Afin de réaliser les travaux il convient de déposer une demande d'autorisation auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Lot, qui doit comprendre un dossier topographique. Le devis pour établir ce dossier est de 790€. Il convient d'inclure cette somme dans la demande de DETR.

Le montant de cette opération s'élève désormais à 18590€.

Le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement des travaux et sollicite la dotation d'équipe y des territoires ruraux (D.E.T.R.) à l'exercice 2021.

9. Décision modificative n°1 : Investissement.

L'aménagement de la mairie consiste dans le changement des menuiseries fenêtres de la mairie et de la mise en peinture de ces mêmes fenêtres.

Le camping-car park amène un dépassement de 1500€

Le dépassement budgétaire est pris sur l'église de Rouillac (8500€)

Le conseil municipal accepte le virement de crédits.

10. Tarifs redevance occupation domaine public pour terrasses des bars restaurants et toutes licences de débits de boissons

Le conseil municipal vote une redevance annuelle de 15€ le m² pour les terrasses des bars, restaurants, licences petites restaurations, et tout autre débit de boissons. Applicable à partir du 1^{ER} juin 2021.

11. Création de 8 emplois pour. Un besoin saisonnier.

Le conseil municipal décide la création de 8 emplois d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1. Indice IB 354, IM 332.

Questions diverses

Zone bleue

Les disques sont arrivés et seront distribués aux commerçants pour distribution

Statue de la République

Bientôt remise en place

Marquage au sol

Les travaux ont pris du retard. A la société en charge des travaux de prendre ses dispositions

Feu d'artifice

Axes de réflexion pour sa mise en place

Gratuité à l'accès au lac pour les pompiers

Difficultés à gérer le conseil rappelle que l'accès sans limite aux habitants pour 20€ la saison

Rassemblement de voitures anciennes

20 juin – déposer rapidement une demande

Monsieur le Maire lève la séance à 9h45 .

Secrétaire de séance

Adrien Laplanche